FICHE COMPLEMENTAIRE DE CANDIDATURE
2024-2025
Master Management et Administration des Entreprises
1ère et 2ème année
1ère session de recrutement

Les dossiers complets doivent être transmis sur

assistance.inscription@univ-guyane.fr

Dimanche 7 juillet 2024 dernier délai

(Faire un dossier complet compressé avec lien WeTransfer ou autre si trop volumineux)

Année de candidature :

❑ Master MAE 1ère année

❑ Master MAE 1ère année

Choix du type de formation :

❑ Formation en alternance (contrat d'apprentissage ou formation professionnelle) l'alternance est obligatoire en 2ème année

❑ Formation en initial (avec stage de fin d'année)

Complétez le formulaire en ligne suivant pour les candidatures en Master MAE 1ère année uniquement :

https://forms.gle/vcKHEATvcwXMNmM57

ETAT CIVIL

Nom : .....

Prénom : .....

PIECES A FOURNIR

- ❑ Dossier de candidature2024/2025 https://www.univ-guyane.fr/candidatures-et-inscriptions/
- ❑ Fiche complémentaire de candidature 2024/2025 dûment remplie lisiblement (page 1 uniquement)
- ❑ Pièce d'identité (Passeport ou carte d'identité et carte de séjour à jour si nécessaire)
- ❑ Relevé de notes du Baccalauréat ou titre équivalent (avec INE)
- ❑ Baccalauréat ou titre équivalent (copie du diplôme)
- ❑ Relevés de notes de toutes les années d'études supérieures (semestres et/ou examens)
- ❑ Attestations de réussite de 2ème et 3ème année (Bac+2 et Bac+3) ou copie des diplômes
- ❑ Lettre de motivation
- ❑ C.V détaillé
- ❑ Attestation de sécurité sociale ou carte vitale
- ❑ Justificatif de participation à la journée d'appel et de préparation à la défense ou de participationà la journée de défense et citoyenneté (JDC ou JAPD) ou attestation de recensement (pour les français)
- ❑ Résultats du test Score IAE Message **(facultatif)**
- ❑ Résultats d'un test d'anglais (TOEIC, TOEFL, BULATS, etc.) **(facultatif)**
- ❑ Avis de poursuite d'études de la dernière formation **(facultatif)**
- ❑ Lettre de recommandation **(facultatif)**
- ❑ Courrier complémentaire explicatif **(facultatif)**

Si candidature en alternance (documents sur le site internet de l'UG) :

- ❑ Fiche de poste **(facultatif)**
- ❑ Promesse d'accueil en apprentissage/alternance pour les 2 ans **(facultatif)**
- ❑ Fiche de renseignements **(facultatif)**
- ❑ Attestation d'emploi pour les professionnels avec la fiche de poste détaillant les tâches et fonctions occupées pendant l'alternance **(facultatif)**

Université de Guyane – DFPU/CFA Universitaire – Campus de Troubiran – Bâtiment D - 1er étage (couloir gauche)
2091 route de Baduel - BP 20792 - 97337 - Cayenne Cedex
Tél : 0594 27 27 48 ou 0594 29 99 76

CONTACTS

M. Koulani REZAIRE

Responsable du Master MAE

Université de Guyane

koulani.rezaire@univ-guyane.fr

Tél : 05 94 29 79 14

M. Mathieu PAQUEROT

Responsable du Master MAE

Université de La Rochelle

mathieu.paquerot@univ-lr.fr

Tél : 05 46 50 76 00

M. Olivier CRISTOFINI

Responsable du Master MAE

Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

olivier.cristofini@univ-paris1.fr

Tél : 01 44 08 11 95

Mme Kelly GEORGIN

Secrétaire Pédagogique CFA-U/DFPU

Université de Guyane

kelly.georgin@univ-guyane.fr

Tél : 05 94 29 99 76

PRECISIONS POUR TOUS

- *Les candidats en cours de finalisation de leur bac+3 peuvent candidater et devront fournir le maximum de pièces en leur possession.*
- *Les candidats ayant déjà un Bac+4 (240 ECTS) peuvent postuler en Master 1ère année mais aussi directement en Master 2ème année s'ils le souhaitent. Il faut candidater séparément avec l'autre dossier en ligne et cet accès n'est possible que pour de l'alternance. Les doubles candidatures sont donc possibles.*
- *Merci de veiller à transmettre des documents lisibles en **format PDF** uniquement avec un scanner de qualité (pas de photo de documents).*
- *Merci de veiller à transmettre des fichiers peu volumineux (max 5Mo par fichier).*
- *Il n'y a pas de limite d'âge pour candidater.*

- *La formation est organisée partiellement en ligne avec environ une semaine de cours en présentiel et en e-learning par mois.*

- *La formation étant partiellement en e-learning, il faut être à l'aise avec les outils numériques et avoir des accès facilités et réguliers à internet avec un matériel informatique de qualité.*

- *La rentrée et le début des cours sont prévus mi-octobre 2024. Pour les candidats retenus, une réunion d'information est prévue le lundi 15 juillet 2024.*

- *Les candidats peuvent éventuellement postuler en initial et en alternance en cochant les 2 cases.*

- *Votre situation personnelle a peut-être conduit à des situations particulières. Un courrier sera donc joint au présent dossier pour en expliciter les détails et éclairer au mieux la commission d'admission.*

- *Le nombre de places est limité (environ 20/25 au total). Après la commission d'admission, vous serez admis en initial, admis sous réserve de contrat pour l'alternance, sur liste d'attente ou refusé (résultats au plus tard mi-juillet). Pour les candidats refusés, une deuxième session de recrutement ouvrira en juillet s'il reste des places disponibles. Il sera éventuellement possible de postuler à nouveau en complétant les pièces.*

- *Le Master MAE 1ère année est porté en collaboration avec l'IAE de La Rochelle (Université de la Rochelle). Le Master MAE 2ème année est porté en collaboration avec l'IAE de Paris-Sorbonne (Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne). Chaque année, les étudiants auront une double inscription (avec l'Université de Guyane). Les étudiants sont uniquement diplômés par les universités partenaires. 80% des cours sont assurés par les enseignants des universités partenaires.*

- *L'admission en Master MAE 2ème année après le Master 1ère année n'est pas automatique. Un processus complémentaire de sélection est prévu pour y accéder.*

- *Les candidats n'ayant pas 180 ECTS pour intégrer le Master (titres professionnels, formation certifiante, qualifiante et/ou diplômante), peuvent faire une demande de VAPP et/ou de VES complémentaire mais devront suivre le processus normal de sélection (dossier de candidature). Les candidats en demande de VAPP devront contacter le secrétariat et le responsable local du master (étude personnalisée et transmission à l'Université partenaire pour une étude et finalisation éventuelle de l'admission). Les candidats en demande de VES peuvent trouver le dossier correspondant en ligne.*

- *Le dispositif ne prévoit pas de validation du Master MAE par la VAE.*

PRECISIONS POUR L'ALTERNANCE

- *Les candidats peuvent bien entendu postuler (déposer une candidature) même s'ils n'ont pas encore trouvé d'entreprise.*

- *Les candidatures ne seront définitivement validées que sur présentation d'une promesse d'accueil en entreprise pour la durée de la formation (Cycle de master de 2 ans). Un délai est accordé pour trouver une entreprise (entreprise, administration, association, etc.)*

- *Les candidats peuvent chercher/obtenir des contrats d'alternance dans des administrations ou d'autres institutions de droit public mais en généralement ces dernières ne bénéficient de pas de prise en charge par les OPCO. Il faudra donc veiller à obtenir la validation des services RH de l'institution avec une prise en charge directe éventuellement sur fonds propres (convention de formation).*

- *Chaque étudiant est suivi en entreprise par un tuteur pédagogique de l'Université de Guyane et par un tuteur professionnel en entreprise. Attention, pour valider le contrat, le tuteur professionnel dans l'entreprise doit obligatoirement être titulaire d'un diplôme de niveau Bac+5 (au minimum) et/ou d'une expérience professionnelle significative (5 ans minimum dans des fonctions d'encadrement).*

- *Le document de promesse d'accueil et la fiche de renseignements sont sur le site internet de l'UG.*

- *Les candidats devront entreprendre eux-mêmes leurs recherches d'entreprise d'accueil.*

- *La fiche de renseignements, la fiche de poste et la promesse d'accueil sont **obligatoires** pour établir le contrat d'alternance par nos services. Sauf indication contraire de l'employeur, les montants légaux minimums (complétés par les conventions collectives) de rémunération en fonction du profil de l'apprenti seront appliqués (âge, secteur, parcours précédent dans l'alternance, etc.)*

- *Les contrats d'alternance peuvent commencer au plus au tôt en Août 2024 et se terminent obligatoirement à la fin de la période de formation (fin septembre 2026).*

- *Les professionnels en CDI, CDD ou relavant de tout autre type de contrat de travail peuvent suivre la formation avec accord de leur employeur (formation professionnelle tout au long de la vie) et une éventuelle prise en charge (étude personnalisée). Ces candidats veilleront à lancer les demandes de formation auprès de leur employeur notamment pour le maintien éventuel de leurs avantages professionnels. L'accord de l'employeur est obligatoire (validation des services RH). Le contrat d'apprentissage prend le relais durant la période de formation.*

ATTENTION !

Le contexte et l'environnement poussent constamment à s'ajuster et à relever des nouveaux défis tant pour l'Université de Guyane que pour ses publics/usagers/partenaires. Nous attendons des jeunes (et des moins jeunes) qui savent faire preuve d'imagination d'habileté, d'adaptabilité,d'agilité et de flexibilité !

TOUT DOSSIER INCOMPLET, ILLISIBLE, REMPLI DE FAUTES OU MAL COMPLETE SERA REJETE !